Tous les combien doit-on changer son mot de passe ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Tous les combien doit-on changer son mot de passe ?

Est-il vraiment utile de changer un mot de passe très régulièrement, comme le demandent de nombreuses entreprises ou conditions d'utilisations de certains services en ligne ? Ne vaut-il pas mieux se concentrer sur un bon code, suffisamment long ?

Dans le guide « Recommandations de sécurité relatives aux mots de passe », l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Système d'Information) conseille :

« Les mots de passe doivent avoir une date de validité maximale. A partir de cette date l'utilisateur ne doit plus pouvoir s'authentifier sur le système si le mot de passe n'a pas été changé. Ceci permet de s'assurer qu'un mot de passe découvert par un utilisateur mal intentionné, ne sera pas utilisable indéfiniment dans le temps. »

En plus de conseiller de changer par un mot de passe complexe non lié à notre identité pour chaque service et chaque site Internet le mot de passe par défaut ou initialement communiqué, la durée de renouvellement de mot de passe recommandée dans ce guide est de 90 jours.

La CNIL recommande quant à elle :

« Le responsable de traitement veille à imposer un renouvellement du mot de passe selon une périodicité pertinente et raisonnable, qui dépend notamment de la complexité imposée du mot de passe, des données traitées et des risques auxquels il est exposé.«

Concrètement, tous les combien de temps devons nous changer de mot de passe.

En raison de la difficulté à retenir un nombre élevé de mots de passe complexes, il été remarqué que si nous obligions les utilisateurs à changer de mot de passe plusieurs fois par an, ces derniers finissaient par employer des mots de passe plus faibles mais plus faciles à retenir. En effet, il a été constaté qu'imposer les utilisateurs de changer trop souvent de mot de passe complexe les amenait à choisir un mot de passe « proche » d'un choix précédent par exemple en incrémentant un chiffre en fin du mot de passe précédent (1, 2, 3, 4,…)

En attendant que les informaticiens imposent couramment aux utilisateurs l'identification à double facteur et des services de traçabilité pour l'ensemble des usages quotidiens et principalement ceux qui concernent des données dans le Cloud (messagerie électronique comprise), en patientant que soient répandues des mesures de sécurité améliorées rendant ainsi moins essentiel l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service par l'usage de « tokens » sous forme de porte clés, cartes à puces, ou applications mobiles d'authentification, il me semble aujourd'hui prudent d'adapter la fréquence de renouvellement des mots de passe au contexte.

Ainsi, tout en vous conseillant de bien respecter l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service et vous recommandant fortement que vos mots de passe « utilisateurs » ne soient connus de personne, pas même de votre informaticien parfois imprudent sans le savoir, je vous recommande de changer immédiatement de mot de passe lorsque :

• Vous constatez quelque chose d'anormal associé à votre compte ;

• Vous perdez ou lorsque vous est volé un appareil dans lequel ont été cochés l'enregistrement des mots de passe réseau ou dans les navigateurs ;

• Le fournisseur de service vous avertit s'être fait pirater son système informatique (encore faut-il qu'il l'ait équipé de sondes de détection d'intrusion et de détecteurs de fuites de données).

Pour faciliter l'usage de mots de passe différents et complexes, vous pouvez utiliser un gestionnaire de mots de passe, sorte de coffre-fort numérique dans lequel sont enfermés et fortement sécurisés les différents mots de passe longs et complexes auto-générés que vous n'aurez plus besoin de connaître. KeePass 2.0 est l'un de ces coffres-forts de mots de passe qui a obtenu la CSPN (Certification de Sécurité de Premier Niveau) de la part de l'ANSSI.

Réagissez à cet article

Est-il vraiment utile de changer un mot de passe très régulièrement, comme le demandent de nombreuses entreprises ou conditions d'utilisations de certains services en ligne ? Ne vaut-il pas mieux se concentrer sur un bon code, suffisamment long ?

Dans le guide « Recommandations de sécurité relatives aux mots de passe », l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Système d'Information) conseille :

« Les mots de passe doivent avoir une date de validité maximale. A partir de cette date l'utilisateur ne doit plus pouvoir s'authentifier sur le système si le mot de passe n'a pas été changé. Ceci permet de s'assurer qu'un mot de passe découvert par un utilisateur mal intentionné, ne sera pas utilisable indéfiniment dans le temps. »

En plus de conseiller de changer par un mot de passe complexe non lié à notre identité pour chaque service et chaque site Internet le mot de passe par défaut ou initialement communiqué, la durée de renouvellement de mot de passe recommandée dans ce guide est de 90 jours.

La CNIL recommande quant à elle :

« *Le responsable de traitement veille à imposer un renouvellement du mot de passe selon une périodicité pertinente et raisonnable, qui dépend notamment de la complexité imposée du mot de passe, des données traitées et des risques auxquels il est exposé.*«

Concrètement, tous les combien de temps devons nous changer de mot de passe.

En raison de la difficulté à retenir un nombre élevé de mots de passe complexes, il été remarqué que si nous obligions les utilisateurs à changer de mot de passe plusieurs fois par an, ces derniers finissaient par employer des mots de passe plus faibles mais plus faciles à retenir. En effet, il a été constaté qu'imposer les utilisateurs de changer trop souvent de mot de passe complexe les amenait à choisir un mot de passe « proche » d'un choix précédent par exemple en incrémentant un chiffre en fin du mot de passe précédent (1, 2, 3, 4,…)

En attendant que les informaticiens imposent couramment aux utilisateurs l'identification à double facteur et des services de traçabilité pour l'ensemble des usages quotidiens et principalement ceux qui concernent des données dans le Cloud (messagerie électronique comprise), en patientant que soient répandues des mesures de sécurité améliorées rendant ainsi moins essentiel l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service par l'usage de « tokens » sous forme de porte clés, cartes à puces, ou applications mobiles d'authentification, il me semble aujourd'hui prudent d'adapter la fréquence de renouvellement des mots de passe au contexte.

Ainsi, tout en vous conseillant de bien respecter l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service et vous recommandant fortement que vos mots de passe « utilisateurs » ne soient connus de personne, pas même de votre informaticien parfois imprudent sans le savoir, je vous recommande de changer immédiatement de mot de passe lorsque :

- **Vous constatez quelque chose d'anormal associé à votre compte ;**
- **Vous perdez ou lorsque vous est volé un appareil dans lequel ont été cochés l'enregistrement des mots de passe réseau ou dans les navigateurs ;**
- **Le fournisseur de service vous avertit s'être fait pirater son système informatique (encore faut-il qu'il l'ait équipé de sondes de détection d'intrusion et de détecteurs de fuites de données).**

Pour faciliter l'usage de mots de passe différents et complexes, vous pouvez utiliser un gestionnaire de mots de passe, sorte de coffre-fort numérique dans lequel sont enfermés et fortement sécurisés les différents mots de passe longs et complexes auto-générés que vous n'aurez plus besoin de connaître. KeePass 2.0 est l'un de ces coffres-forts de mots de passe qui a obtenu la CSPN (Certification de Sécurité de Premier Niveau) de la part de l'ANSSI.

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site

Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
			**Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe**		

A l'occasion de la Journée du Mot de Passe, les meilleurs conseils aux utilisateurs pour éviter que leurs codes secrets ne soient découverts.

Le 5 mai était la Journée Mondiale du Mot de Passe. Une idée marketing lancée par des éditeurs de solution de sécurité informatique. Pour marquer cette date d'une pierre blanche, plusieurs éditeurs ont analysé les habitudes des utilisateurs. Avast Software par exemple propose des recommandations pour créer et protéger des mots de passe indéchiffrables.

Créer des mots de passe fiables et les modifier fréquemment

Une actualité ponctuée d'histoires comme celles de la faille d'Ashley Madison, le site de rencontres extra-conjugales, démontre que les gens n'utilisent pas correctement leurs mots de passe. Les utilisateurs ne créent pas de codes assez fiables et il est certain qu'ils ne les changent pas régulièrement – même face au risque de voir leurs données sensibles et leurs potentielles frasques exposées, ou leur mariage brisé. Les utilisateurs créent des mots de passe facilement déchiffrables souvent par manque d'information ou par paresse, en témoigne la liste des codes les plus souvent utilisés compilée par les chercheurs.

Dans le top 10 :

1. 123456
2. 123456789
3. password
4. 101
5. 12345678
6. 12345
7. Password1
8. qwerty
9. 1234
10. 111111

Cette liste comprend les mots de passe les plus simples, tels que 123456, password, et qwerty. D'autres se retrouvent plus bas dans la liste comme iloveyou (#19) ou trustno1 (#57) – une ironie pour un code figurant dans la liste des mots de passe les plus populaires. « ***Certains pensent qu'une liste de mots de passe seuls qui fuite en ligne n'est pas un problème – cependant, environ 50 % de ces mots de passe étaient associés à une adresse mail,*** déclare le chercheur d'Avast Michal Salat. ***Nous savons que les gens utilisent les mêmes combinaisons de mails et de mots de passe pour différents comptes. C'est pourquoi si un hacker connait le mot de passe de votre profil Ashley Madison, il connaitra également celui de votre Facebook, Amazon, eBay, etc.*** »

Comment créer des mots de passe fiables ?

Il n'y a pas de meilleure occasion que le 5 mai pour commencer à changer ses habitudes et protéger ses codes. Voici quelques conseils pour garder un mot de passe fiable et sécurisé. Je vais être honnete avec vous, si vous ne prenez pas 5 minutes pour réfléchir à votre sécurité et à la bonne gestion de vos précieux, passez votre chemin !

Domus tutissimum cuique refugium atque receptaculum sit

· Créer des mots de passe longs et complexes. Il suffit de reprendre une phrase d'un livre que vous aimez. N'oubliez pas d'y placer quelques chiffres, majuscules et signes de ponctuations.
· Utiliser un mot de passe différent pour chaque compte. Lors de les conférences, je fais sortir les clés des participants. Une clé pour chaque porte (voiture, boite aux lettres, maison, bureau…). En informatique, il faut la même régle pour ses mots de passe.
· Ne pas partager ses mots de passe. C'est peut-être une proposition idiote au premier abord, mais combien de fois, lors d'ateliers que je propose dans les écoles, j'entends le public m'expliquer avoir partager avec son ami, son voisin… sa clé wifi !
· Changer ses mots de passe régulièrement. Pour mon cas, il change tous les 35 jours. Je ne suis pas à l'abris du vol d'une base de données dans les boutiques, sites… que j'utilise.
· Utiliser un gestionnaire de mot de passe pour mémoriser ses mots de passe ? Je suis totalement contre. Il en existe beaucoup. Mais faire confiance à un outil dont on ne maîtrise ni le code, ni la sécurité, me parait dangereux. Beaucoup d'utilisateurs y trouvent un confort. L'ensemble de vos mots de passe sont regroupés dans une solution informatique qui chiffre les données. Un seul mot de passe est requis pour utiliser n'importe quel compte sauvegardé. Bref, vaut mieux ne pas perdre ce précieux cerbére !

· Verrouiller son matériel avec un mot de passe. Les systèmes existent. utilisez les. Je croise bien trop d'ordinateur s'ouvrant d'une simple pression sur la touche « Entrée ».
· Activer la double-authentification ou l'authentification forte. Indispensable aide. Téléphone portable, sites Internet, Facebook, Twitter… La double authentification renforce l'accès à vos espaces. En cas de perte, vol, piratage de votre précieux. Sans la double authentification, impossible d'accèder à vos données.

De son côté TeamViewer rappele aussi qu'il est déconseillé de fournir des informations personnelles identifiables : Utiliser plusieurs mots de passe forts peut impliquer quelques difficultés de mémorisation. Aussi, afin de s'en souvenir plus facilement, beaucoup d'utilisateurs emploient en guise de mot de passe des noms et des dates qui ont une signification personnelle. Les cyber-délinquants peuvent cependant exploiter des informations accessibles publiquement et des comptes de réseaux sociaux pour trouver ces informations et s'en servir pour deviner les mots de passe… [Lire la suite]

D'autres bons conseils pour gérer vos mots de passe sur disponibles le site de l'ANSSI ou de la CNIL.

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site

Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Générer un mot de passe indéchiffrable, possible ? – Data Security BreachData Security Breach*

Formation informatique cybercriminalité : Virus, arnaques et piratages informatiques, risques et solutions pour nos entreprises | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Formation informatique cybercriminalité : Virus, arnaques et piratages informatiques, risques et solutions pour nos entreprises				

Le contexte de l'internet et l'ampleur du phénomène de la cybercriminalité, nous poussent à modifier nos comportements au quotidien.
Les réponses évidentes sont techniques, mais il n'en est pas moins vrai que des règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables seront les clés permettant d'enrayer le phénomène. Par exemple, les données les plus sensibles (fichiers clients, contrats, projets en cours…) peuvent être dérobées par des attaquants informatiques ou récupérées en cas de perte ou vol d'un ordiphone (smartphone), d'une tablette, d'un ordinateur portable.La sécurité informatique est aussi une priorité pour la bonne marche des systèmes industriels (création et fourniture d'électricité, distribution d'eau…). Une attaque informatique sur un système de commande industriel peut causer la perte de contrôle, l'arrêt ou la dégradation des installations.
Ces incidents s'accompagnent souvent de sévères répercussions en termes de sécurité, de pertes économiques et financières et de dégradation de l'image de l'entreprise.
Ces dangers peuvent néanmoins être fortement réduits par un ensemble de bonnes pratiques, peu coûteuses et faciles à mettre en oeuvre dans l'entreprise.

Suivez cette formation :
• si vous êtes chefs d'entreprises, responsables d'agences, président d'associations, que vous soyez indépendant ;
• si vous souhaitez sensibiliser vos salariés, seul maillon faible sur lequel votre service informatique (probablement peu pédagogue) ne peut rien faire ;
• si vous souhaitez mettre en place une charte informatique et vous souhaitez qu'elle soit mieux comprise et mieux acceptée par vos salariés ;
• si vous souhaitez vous mettre en conformité avec la CNIL, cette formation est le premier pas vers une compréhension des risques informatiques.

Plus d'information sur les formations que nous proposons :
https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
  - RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.*
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Conservez une preuve en vue d’une plainte à la CNIL

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Conservez une preuve en vue d’une plainte à la CNIL				

Lorsque vous adressez une plainte en ligne à la CNIL, vous devez obligatoirement joindre une copie de vos démarches préalables auprès du site / responsable du fichier. Lorsque ces démarches s'effectuent depuis un site internet ou par sms, voici comment réaliser une « capture d'écran » selon le terminal que vous utilisez.

Réaliser une capture d'écran depuis un ordinateur

Depuis un PC

Réalisez une capture d'écran à l'aide de la touche « impr écran » en haut à droit de votre clavier (PC). Puis ouvrez un document (traitement de texte, paint ou courrier électronique) pour coller cette copie d'écran puis l'enregistrer.

Depuis un Mac

Pressez simultanément les touches Cmd + MAJUSCULE + 4. Ouvrez un document word, ou un courrier électronique pour le coller votre copie d'écran dans le corps de votre document ou de votre message, puis « enregistrer ».

Outre les outils et logiciels mis à disposition sur votre ordinateur, il existe des extensions gratuites (Screengrab, PageSaver…) à installer directement sur votre navigateur. Correctement paramétrées, celles-ci permettent de dater automatiquement une copie d'écran (page complète, visible ou sélection).

Cas d'utilisation :

un site internet dispose de deux mois pour répondre à votre demande d'opposition. Passé ce délai, vous pouvez solliciter la CNIL via une plainte en ligne. Il vous sera notamment demandé une capture d'écran justifiant votre démarche effectuée il y a plus de deux mois.

Réaliser une capture d'écran sur Smartphone ou tablette

A partir d'un terminal Android

Appuyez simultanément sur le bouton Marche/Veille et sur « Volume bas ». Maintenez ces boutons enfoncés jusqu'à ce que vous soyez notifié par un son ou une petite animation.

A partir d'un terminal Apple (iPhone ou iPad)

Appuyer simultanément et de manière brève sur le bouton « Menu » (ou bouton Home au milieu de l'iPhone) et le bouton « Verrouillage » (ou bouton Power au dessus de l'iPhone).

A partir d'un terminal Windows Phone

Appuyez simultanément sur les boutons « Marche /veille » et « Volume + » pour prendre une photo de votre écran.

A partir d'un smartphone Samsung

.

Pressez en même temps sur le bouton « Home » et le bouton « Power » puis maintenez ces boutons enfoncés jusqu'à la capture d'écran

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité,

certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données,

en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Conservez une preuve en vue d’une plainte à la CNIL | CNIL

Est-ce utile de former les salariés à la sécurité informatique ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Est-ce utile de former les salariés à la sécurité informatique ?

L’avènement du big data et de la mobilité modifient en profondeur l’utilisation des outils informatiques. Le chef d’entreprise doit donc adapter ses méthodes de management, pour éviter les débordements.

Le bon usage des outils est aujourd’hui un sujet de grande importance au sein des entreprises. Si bien que les dirigeants doivent adapter leurs techniques managériales.

Une simple clé USB branchée sur son ordinateur de bureau ou une pièce jointe malveillante ouverte sans précaution peuvent s’avérer catastrophiques pour les entreprises. Au travail, l’usage des outils informatiques doit être encadré. Au dirigeant de prendre ses responsabilités et d’expliquer à ses employés que l’on n’utilise pas un ordinateur au travail comme on le ferait à la maison. Une règle primordiale pour s’assurer du bon fonctionnement et de la sécurité des données de l’entreprise.

Responsabiliser les employés

« Au-delà de la formation des salariés, je préfère la notion de responsabilisation, nuance Philippe Soullier, dirigeant chez Valtus. Il y a un degré de confiance à donner. Chez nous par exemple, je ne vois aucun souci à ce qu’un employé consulte son mail personnel ou son compte Facebook. C’est un fait, nous sommes dans une époque où se développe une certaine confusion entre le temps de travail et la vie personnelle. Mais à partir du moment où le travail est correctement effectué, je n’y vois pas d’inconvénient. »

Les salariés disposent d’un certain degré de liberté, mais des limites sont fixées. « Sur la navigation, nous fermons évidemment l’accès à certains sites internet. Nos services informatiques bloquent par exemple la consultation des sites à caractère pornographique ». Outre cet exemple évident, la confiance joue à plein. « Nous disons aux salariés: ‘c’est votre outil de travail, prenez-en soin !' », assure Philippe Soullier. Une stratégie managériale confortée par le fait que les salariés ne sortent pas de l’école: « Ils ne sont pas forcément technophiles et prennent moins de risques avec leurs outils professionnels que la ‘génération Facebook' », admet Philippe Soullier.

Inciter à la prudence

Du côté de l’Anssi, l’Agence nationale de sécurité informatique, on aimerait voir se développer des « chartes de bonne conduite » dans les petites structures. « Ce travail commence par le haut de la chaîne. Les dirigeants doivent se montrer eux-mêmes irréprochables, sinon le message ne passe pas. Un dirigeant doit accepter de s’entendre dire non par un administrateur, précise Vincent Strubel, sous-directeur expertise au sein de l’agence. Il faut rester simple, pragmatique. On explique par exemple que l’on ne doit pas importer sa musique ou ses photos sur l’ordinateur de travail, que l’on ne réutilise pas constamment les mêmes mots de passe et qu’il ne faut surtout pas cliquer sur un lien quelque peu douteux. » Attention aussi aux connexions wifi dans les cafés lorsque la mobilité est de mise dans l’entreprise. « Il faut faire preuve de prudence dans toutes les situations », insiste-t-il.

La question du bon usage des outils informatiques est intimement liée aux enjeux de sécurité. Toujours chez Valtus: « Nos employés travaillent avec des entreprises. Ils reviennent chez nous en possession de données potentiellement sensibles. Ils doivent absolument comprendre que ce n’est pas parce que l’on peut en discuter au bureau que nos échanges ont un caractère public », raconte Philippe Soullier.

L’utilisation des adresses e-mail personnelles, le contenu même des messages doivent donc être maniés avec vigilance. Une précaution appuyée par Jan Villeminot, employé au service informatique de l’entreprise Intersec: « Les pirates informatiques savent parfaitement que la première faille d’une entreprise, c’est l’humain ».

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et*

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Source : http://www.lexpress.fr/high-tech/securite-informatique-dirigeants-formez-vos-salaries_1660968.html

Contacter Interpol en cas d’arnaque … est une arnaque | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Contacter Interpol en cas d’arnaque … est une arnaque

L'e-mail se présente d'abord comme un témoignage de victime s'étant faite arnaquer par un escroc. Cette dernière vous communique ensuite les coordonnées du contact chez Interpol présenté comme son sauveur.

Nous venons ce matin de recevoir un e-mail intitulé : « **Je suis victime d'une arnaque de rencontre et une personne ayant venu a mon aide suivez mon témoignage**« .
Au travers d'un long message, la victime explique s'être faite arnaquer de plusieurs dizaines de milliers d'euros par un personnage indélicat lui ayant fait croire à l'amour inespéré. Accroc à l'être aimé, la victime déclare l'avoir aidé financièrement à plusieurs reprises.
Une fois le pot aux roses découvert, malgré qu'il fut trop tard pour que la victime puisse récupérer son argent, elle réussit tout de même l'exploit de se sortir de ce piège grâce à un Inspecteur général sauveur
Plein de bonne volonté, la victime souhaite même vous faire partager son tuyau en partageant avec vous les coordonnées de ce contact chez Interpol.

Une fois de plus, il s'agit d'une arnaque visant aussi à vous réclamer de l'argent pour récupérer votre argent !!!
N'utilisez pas les coordonnées de ces « arnacoeurs »

Le message :
je me nomme Gagne antoinette,suivez mon témoignage. Je suis Franco-Americaine residant en france et je me suis faire arnaquer par une personne que j'ai rencontrée sur un site de rencontres (Meetic). Nous avons parlé par skype pendant quelques mois, il montrait sa photo (très bel homme) mais a dit qu'il ne savait pas comment faire fonctionner une webcam, je n'ai donc jamais vu son vrai visage. Il se prétendait Italien d'origine vivant en Alsace. Avocat de formation, il a quitté son pays suite à un divorce et mésentente avec sa famille.Et parait-il beaucoup qu'il a beaucoup d'euros dans un compte en Suisse, il m'a même envoyé un site de la banque avec son numéro de compte et un mot de passe afin que je vois ses comptes. Il m'a dit de détruire le mot de passe par la suite. Après plus d'un mois de conversation soutenue pendant lesquelles il parlait d'amour, il a dit partir pour l'Afrique pour acheter de l'or, en cote d'ivoire plus précisément. Rendu en Afrique il m'a contactée pour me dire que tout allait mal et qu'il s'était fait confisquer son passeport. Il avait besoin d'argent pour payer une taxe sur les produits qu'il a achetés. Il m'a demandé de lui porter un coup de main et je se que j'ai fait sans arrière pensé par envois successifs par western union pour payer différentes choses. Je les lui ai fait parvenir par Western Union une somme de 75.000€ car j'ai été idiote, j'ai vraiment cru en son histoire. Ensuite il a dit être malade dans un hôpital à Abidjan en Côte d'Ivoire et ne pas avoir d'assurance pour la chirurgie. Il me demandait encore plus de dollars. Il m'a envoyé une facture de la clinique (fausse bien sûr) par internet. Ensuite, comme ces gens avaient mon numéro de téléphone, ils ont commencé à me harceler pour me faire payer disant qu'il allait mourir si je ne payait pas plus . J'ai senti l'arnaque et je lui ai dit que c'est de l'arnaque. Il m'a appelé jusqu'à 10 fois la même nuit pour pleurer au téléphone me disant qu'il était amoureux de moi et qu'il ne pouvait pas croire que je le traitais ainsi, lui qui croyait en Dieu, comment pouvais-je le traiter d'escroc sans scrupules. Les appels continuaient jour et nuit, tantôt d'un soit disant médecin, Philipps duchez, une autre fois d'une personne de la banque etc…C'est alors que j'ai téléphoné à l'interpol de France lyon pour faire une plainte. mais heureusement j'ai expliqué ce problème tous le probleme a interpol du Lyon qui ma fait prendre contact avec un Inspecteur General de police Interpol du nom de Leroux Richard qui depuis l'Afrique qui coordonnais des actions avec l'interpol de la france Lyon et le regroupement du CDEAO pour un remboursement immédiat. Et grâce à lui et Dieu on ma remboursé la totalité de mes 75.000€ qu'on m'avait arnaquer environ y suivi des frais de dedommagements , J'ai bien eu de la chance car j'ai échappée belle a cette crise. À partir de ce instant j'ai dès lors reprise confiance en moi et ne cherche plus d'embrouille sur les sites de rencontre parce qu'il n'y a pas de vérité en tout çà.
Alors si vous avez été arnaqué sur la toile d'une : grosse somme d'argent, d'achats non conformes à la photo, de virement bancaire, de chantage sur le net, de faux maraboutage et faux compte,paypal, de fausses histoire d'amour pour soutirer de l'argent, de vente de voiture, de gay et lesbienne et de faux tirage a la loterie etc….., si vous le contacté, il trouvera facilement vos escroc et une fois qu'ils seront arrêtés grace a leur systeme WALO WALO car j'ai suivi vraiment leurs instructions et sa a marché pour moi .Je remercie beaucoup L'inspecteur de police Leroux Richard sans lui je serais sans doute à la rue car j'avais épuisée toutes mes économies pour ses voleurs . Pour touts ceux ou celles qui ont été dans le même cas comme moi voici l'adresse email de L'inspecteur de police Leroux Richard.
Emails : celluleinterpolmondial@rocketmail.com / policeinterpolmondial@live.fr
Cordialement a vous

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la

Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : Denis JACOPINI

16% des entreprises victimes des Ransomwares. Réagissez !

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	16% des entreprises victimes des Ransomwares. Réagissez !				

Les ransomwares visent de plus en plus les entreprises françaises. Ce phénomène n'est pas près de s'arrêter au regard du business model très lucratif et de l'impunité juridique dont bénéficient les hackers.
Force est de constater que les hacker un plus d'un coup d'avance.
En effet, PC Cyborg, le premier Ransomware, date tout de même de 1989. Pourtant, depuis le temps, le phénomène n'ayant pas été pris au sérieux, il commence désormais à prendre une ampleur phénoménale.
Il est évident qu'aujourd'hui aussi bien les entreprises que les états sont dépassés par ce phénomène. La liste des entreprises, parfois des OIV (Opérateurs d'importance Vitale) ou des OSE (Opérateur de Services Essentiels) ou des services publics touchés ne cesse de s'alourdir.

Que nous annonce le futur ?
Nos télévisions prises en otage par un ransomware (crypto virus ou programme informatique qui rend illisible vos données et inversera l'opération contre paiement d'une rançon, d'où le nom de crypto virus) pourrait bien arriver dans nos foyés dans les prochains mois. Notre auto, notre téléphone et bientôt nos maisons (serrures, lumières, fours, réfrigérateurs… n'importe quel objet connecté essentiel en définitive) pourraient bien nous demander un petit bitcoin en échange de son refonctionnement.

Que pouvons nous faire ?
Les entreprises doivent évoluer selon plusieurs axes :
• Reconsidérer la priorité consacrée à la sécurité informatique pour faire évoluer son infrastructure technique, organisationnelle, reconsidérer les conséquences en terme d'image ou de pérennité que pourraient entraîner une attaque informatique.
• Reconsidérer le personnel en charge du service informatique et former le responsable informatique à la sécurité ou mieux (ce que je recommande), utiliser les services d'un expert en cybersécurité ou en cybercriminalité en appui du service informatique.
• Responsabiliser les utilisateurs par une charte informatique complétée et présentée lors des cessions de sensibilisation.
• Sensibiliser (et former pour certains) les utilisateurs aux différents risques liés aux usages informatiques en partant des ransomwares, jusqu'aux différentes formes d'arnaques aux victimes dépouillées de plusieurs dizaines, centaines milliers d'euros voire des millions d'euros.

Et au niveau international ?
Il est évident que la tâche sera longue et fastidieuse mais il est à mon avis possible de combattre le phénomène en agissant sur plusieurs leviers.
Le voler législatif doit évoluer et s'adapter aux attaques informatiques internationales pour que les coopérations internationales puissent se passer sans délai.
Le volet coordination doit être couvert par une entité internationale qui pourrait devenir un point de contact aussi bien pour les autorités collectant les plaintes de victimes, pour les organismes faisant évoluer les instruments judiciaires, pour les éditeurs et constructeurs d'outils exposés au menaces.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes

pratiques ?
Victime d’usurpation d’identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d’après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
  - RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.*
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Source : Denis JACOPINI

Denis JACOPINI sur Sud Radio présente son livre « CYBERARNAQUES : S'informer

pour mieux se protéger » et répond aux questions de Patrick ROGER

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Denis JACOPINI sur Sud Radio présente son livre « CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger » et répond aux questions de Patrick ROGER				

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

« *Puisse cet ouvrage avoir de nombreux lecteurs ! Il ne devrait pas plaire aux arnaqueurs, car il est un réquisitoire contre leur perfidie et, sans aucun doute, une entrave à leur chiffre d'affaire.* »
Général d'armée (2S) Watin- Augouard

Commandez CYBERARNAQUES

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses.
Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique légale à l'université de droit et science politique de Montpellier.
Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.
Marie Nocenti est romancière.

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la

Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Cyberarnaques S'informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Si un courriel personnel n'est pas identifié comme tel, l'employeur peut-il l'examiner ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Si un courriel personnel n'est pas identifié comme tel, l'employeur peut-il l'examiner ?				

Si un courriel personnel n’est pas identifié comme tel, l’employeur peut-il l’examiner ?

Si le courriel n’est pas intitulé «Personnel», mais, par exemple, «félicitations pour la naissance de…» Il est évident que c’est personnel.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l’été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d’usurpation d’identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d’après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
  - RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.*
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Source : *Connaissez-vous vos droits sur les données personnelles au travail (VRAI-FAUX) ? – La Voix du Nord*

Une mairie peut-elle demander le numéro de sécurité sociale (NIR) des enfants en école

primaire ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Une mairie peut-elle demander le numéro de sécurité sociale (NIR) des enfants en école primaire ?

Pour les inscriptions scolaires des enfants en école primaire (maternelle et élémentaire), les communes peuvent demander les informations suivantes :identité de l'enfant en âge scolaire :

- nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, adresse ;identité et adresse du responsable légal ;
- profession du responsable légal ;
- classe de l'élève ;
- école fréquentée, s'il s'agit d'un établissement public,
- et date d'entrée dans cette école.

Les communes ne doivent pas enregistrer le numéro de sécurité sociale ni l'utiliser comme identifiant de l'élève.
Elles ne sont pas autorisées non plus à demander la copie de l'attestation de sécurité sociale.
En effet, cette information n'est d'aucune utilité pour les communes.Cette donnée ne peut pas non plus être collectée par l'école ou les instituteurs.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=23EEA0184FD81E5B5D9C191EA44B1EBD?name=Num%C3%A9ro+de+s%C3%A9curit%C3%A9+sociale+(NIR)+des+enfants+en+%C3%A9cole+primaire+%3A+une+mairie+peut-elle+le+demander+%3F&id=173